

N° de résolution

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier

Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert

Siège no 4 Madame Myrianne Poulin

Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin

Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123454-10-2018 Il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 21 : Autres items :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

LÉGISLATION

4. ADOPTION:

- NUMÉRO 573-2018 ÉTABLISSANT LA RÈGLEMENT TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
- REGLEMENT NUMÉRO 574-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)



Nº de résolution ou annotation

- 4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL
- 5. OMH: ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

AQUEDUC - ÉGOUT - ORDURES

- 6. APPEL D'OFFRES : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 7. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES : INSTALLATION SEPTIQUE ÉGLISE DE ST-BENOÎT
- 8. RAPPORT D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 9. RÉGIE INTERMUNICIPALE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

<u>URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU</u> <u>TERRITOIRE</u>

- 10. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE:
 - 10.1 ENTENTE CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX RUE DES ÉPINETTES
 - 10.2 MANDAT WSP : CONCEPTION DES PLANS PROLONGEMENT DES SERVICES (MAISON EN RANGÉE)
- 11. PROJET PARC INDUSTRIEL
- 12. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME : INFRA PLANIFICATION URBAINE OU LUC BOSSÉ
- 13. PRIX DE VENTE : LOT 4 698 868 INTERSECTION ROUTE 271 ET RUE DES MARAIS

FINANCES

14. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

- 15. RÉPARATION DU PAVAGE :
 - 15.1 RÉPARATION DU PONCEAU INTERSECTION PETITE ROUTE DU RANG 6 / RANG 4 ET STE-EVELINE
 - 15.2 PROJET À PIED À VÉLO



N° de résolution ou annotation

- 15.3 RÉFECTION DE PONCEAU ROUTE LAFLAMME
- 15.4 RÉPARATION DU REGARD INTERSECTION ROUTE LAFLAMME ET 1^{RE} RUE DU LAC-AUX-CYGNES
- 15.5 RANG 9 LAC-AUX-CYGNES FACE AU LOT 4 698 065
- 16. ROUTE DES BOURQUE: PLAN DE SIGNALISATION OU MARQUAGE CENTRAL

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 17. SERVICES DES LOISIRS:
 - 17.1 CAMP DE JOUR :
 - 17.1.1 POLITIQUE D'EMBAUCHE
 - 17.1.2 POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ
 - 17.2 SERVICE DES LOISIRS EMBAUCHE :
 - 17.2.1 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE
 - 17.2.2 RESTAURANT
 - 17.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES
- 18. SÉCURITÉ INCENDIE:
 - 18.1PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
 - 18.2ENTENTE DE PARTENARIAT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE : NETTOYAGE / DÉCONTAMINATION D'HABITS DE COMBAT
- 19. CORRESPONDANCE
- 20. RAPPORT DES COMITÉS
- 21. AUTRES ITEMS
 - MOTION DE REMERCIEMENTS : PAUL BUSQUE
 - MOTION DE FÉLICITATIONS : SAMUEL POULIN
 - LOT 6 274 742 RUE DES ÉPINETTES
- 22. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



N° de résolution ou annotation 123455-10-2018

ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. ADOPTION:

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2018 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

123456-10-2018

Considérant qu'une mise à jour du règlement établissant la tarification des permis et certificats relatifs à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Loi sur la qualité de l'environnement est nécessaire ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par France Bégin ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 573-2018 établissant la tarification des permis et certificats relatifs à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement.

4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)

123457-10-2018

Considérant que le 19 avril 2018, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale est entrée en vigueur;

Considérant que l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par Marc Grenier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 574-2018 remplaçant le règlement numéro 549-2016 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (avec modifications).

4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018 CONCERNANT



N° de résolution ou annotation L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

123458-10-2018

Considérant que la Mutuelle des municipalités du Québec exige aux municipalités membres d'harmoniser leur règlement sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par Jonathan Pépin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 575-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

5. OMH: ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

123459-10-2018

Il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme déposé, les états financiers 2017 de l'OMH de Saint-Benoît-Labre; le déficit 2017 s'élève à 15 097 \$; 10 % du déficit est réparti à la municipalité pour un montant de 1 510 \$; la municipalité recevra un remboursement de 264 \$.

6. <u>APPEL D'OFFRES: CUEILLETTE ET TRANSPORT DES</u> MATIÈRES RÉSIDUELLES

123460-10-2018

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 123442-09-2018 et de fixer la date d'ouverture publique des soumissions au jeudi 1^{er} novembre 2018 à 11 h.

7. <u>FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMERIQUES</u>: <u>INSTALLATION</u> <u>SEPTIQUE-ÉGLISE DE ST-BENOÎT</u>

Ce point sera traité à la séance d'ajournement du mardi 9 octobre 2018.

8. RAPPORT D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

123461-10-2018 Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution ou annotation QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Edith Qurion, directrice générale / secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

9. RÉGIE INTERMUNICIPALE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

123462-10-2018

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a déposé son budget pour l'année financière 2019 d'un montant de 5 115 075 \$ par rapport à l'année 2018 d'un montant de 4 866 282 \$;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, le budget de l'année financière 2019 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à 115 771 \$ par rapport à 113 533 \$ en 2018; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

10. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :

10.1 ENTENTE CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE DES ÉPINETTES

123463-10-2018

Considérant que des négociations sont en cours entre la compagnie « Les Constructions Binet » et la municipalité afin de conclure une entente relative à des travaux municipaux (entente promoteur) pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes conditionnellement à l'obtention des documents requis en vertu du règlement numéro 531-2014 à l'exception des plans et devis et des garanties.

10.2 MANDAT WSP: CONCEPTION DES PLANS – PROLONGEMENT DES SERVICES (MAISON EN RANGÉE)

123464-10-2018

Considérant que le prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans la rue des Épinettes doit se réaliser le plus tôt possible, cet automne;

Considérant qu'en vertu du règlement 531-2014 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, les frais d'ingénieries pour la conception des plans, devis, évaluation des coûts du projet et préparation de la déclaration de conformité au MDDELCC sont à la charge du promoteur sous approbation des ingénieurs de la municipalité;



N° de résolution ou annotation Considérant que le conseil municipal juge opportun de mandater et de prendre en charge les frais d'ingénieries pour la conception des plans et devis, estimation préliminaire des coûts et préparation de la déclaration de conformité au MDDELCC afin de s'assurer de la conformité des travaux sur ses réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la firme WSP propose ses services pour la somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente conclue entre le promoteur et le conseil municipal et de retenir les services de la firme WSP pour la somme citée en préambule.

11. PROJET PARC INDUSTRIEL

Monsieur Eric Rouillard, maire, informe les personnes présentes qu'une lettre sera transmise à la commissaire de la CPTAQ en réponse au procès-verbal du mois de mai dernier.

12. <u>OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME :</u> <u>INFRA PLANIFICATION URBAINE OU LUC BOSSÉ</u>

123465-10-2018

Considérant que le conseil municipal désire optimiser son service d'urbanisme;

Considérant que pour ce faire, les services d'un professionnel en urbanisme sont nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme d'urbanisme Luc BOSSÉ urbaniste-conseil et d'autoriser un budget de trois mille dollars (3 000 \$) en frais d'honoraires.

13. PRIX DE VENTE : LOT 4 698 868 – INTERSECTION ROUTE 271 ET RUE DES MARAIS

123466-10-2018

Considérant que le lot 4 698 868 situé à l'intersection de la Route 271 et rue des Marais est maintenant desservi par le réseau d'aqueduc et partiellement par le réseau d'égout;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de fixer le prix de vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le prix de vente du lot mentionné en préambule pour la somme de dix-sept mille dollars (17 000 \$), incluant les services d'aqueduc et d'égout.

14. COMPTES DU MOIS

123467-10-2018

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 275 805,03 \$ et d'autoriser leur paiement.



N° de résolution ou annotation

15. RÉPARATION DU PAVAGE :

15.1 <u>RÉPARATION DU PONCEAU À l'INTERSECTION DE LA PETITE ROUTE DU RANG 6 / RANG 4 ET STE-EVELINE</u>

123468-10-2018

Considérant que le ponceau à l'intersection de la Petite Route du rang 6, rang 4 et rang Ste-Eveline a été réparé au printemps 2018;

Considérant que la chaussée doit être pavée avant la période hivernale sur cette section;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour la somme approximative de mille sept cent cinquante dollars, taxes en sus (1 750 \$).

15.2 PROJET À PIED À VÉLO

123469-10-2018

Considérant qu'en 2017, dans le cadre du projet à pied à vélo, des travaux de pavage de la cour face au garage de la zamboni ont été réalisés;

Considérant qu'une section avait été oubliée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour la somme approximative de deux mille trois cent cinquante dollars, taxes en sus (2 350 \$) pour finaliser le pavage de la cour face au garage de la zamboni.

15.3 RÉFECTION DE PONCEAU – ROUTE LAFLAMME

123470-10-2018

Considérant que le service des travaux publics a procédé, au cours de l'été 2018, à des travaux de réfection du ponceau transversal de la Route Laflamme près de l'intersection de la 1^{re} rue du Lac-aux-Cygnes;

Considérant que la chaussée doit être pavée avant la période hivernale sur cette section;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour la somme approximative de deux mille cinq cents dollars, taxes en sus (2 500 \$).

15.4 <u>RÉPARATION DU REGARD – INTERSECTION ROUTE</u> <u>LAFLAMME ET 1^{RE} RUE DU LAC-AUX-CYGNES</u>

123471-10-2018

Considérant que le service des travaux publics a procédé, au cours de l'été 2018, à la réparation du regard d'égout pluvial à l'intersection de la 1^{re} rue du Lac-aux-Cygnes et de la Route Laflamme;

Considérant que la chaussée doit être pavée avant la période hivernale sur cette section;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc



N° de résolution ou annotation Roy pour la somme approximative de deux mille six cents dollars, taxes en sus (2 600 \$).

15.5 RANG 9 LAC-AUX-CYGNES - FACE AU LOT 4 698 065

123472-10-2018 Considérant qu'un ponceau transversal sur le rang 9 du Lac-aux-Cygnes face au lot 4 698 065 est sorti de terre;

Considérant que l'ajout de pavage aiderait à atténuer la dénivellation;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour la somme approximative de mille neuf cent cinquante dollars, taxes en sus (1 950 \$) pour les travaux mentionnés en préambule.

16. ROUTE DES BOURQUE: PLAN DE SIGNALISATION OU MARQUAGE CENTRAL

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 9 octobre 2018.

17. SERVICES DES LOISIRS:

17.1 CAMP DE JOUR:

17.1.1 POLITIQUE D'EMBAUCHE

Ce point est remis au printemps 2019.

17.1.2 POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 9 octobre 2018.

17.2 SERVICE DES LOISIRS – EMBAUCHE :

17.2.1 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE

Ce point est remis à une prochaine séance.

17.2.2 RESTAURANT

Ce point est remis à une prochaine séance.

17.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

123473-10-2018 Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

 Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;



Nº de résolution ou annotation Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019

De confirmer que madame France Bégin est l'élu responsable des questions familiales.

18. SÉCURITÉ INCENDIE:

18.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

123474-10-2018

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de St-Benoît-Labre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de St-Benoît-Labre prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine



N° de résolution ou annotation année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

18.2 ENTENTE DE PARTENARIAT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE : NETTOYAGE / DÉCONTAMINATION D'HABITS DE COMBAT

123475-10-2018

Considérant que le lavage et la décontamination des habits de combat sont maintenant obligatoires ;

Considérant que la Ville de Beauceville possède ce service et désire l'offrir aux autres municipalités avoisinantes afin d'optimiser leur ressource en répondant aux besoins actuels et futurs ;

Considérant que le service incendie de notre municipalité recommande au conseil municipal d'adhérer à l'entente de partenariat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de conclure une entente de partenariat avec la Ville de Beauceville pour le nettoyage et la décontamination des habits de combat ; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente de partenariat faisant partie intégrante de la présente résolution.

19. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2018.

20. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud fait un compte-rendu de la dernière réunion. À titre de représentant municipal sur le comité du 125°, il invite les gens présents à participer à l'activité organisée à l'occasion de l'Halloween.

Madame Myrianne Poulin, représentante municipale sur le conseil d'administration de l'OMH, faire un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Marc Grenier, représentant municipal sur la Corporation de développement économique informer les personnes présentes qu'une rencontre de la Corporation devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre.



21. AUTRES ITEMS

N° de résolution ou annotation

MOTION DE REMERCIEMENTS: PAUL BUSQUE

123476-10-2018

Il est résolu unanimement de voter une motion de remerciements à monsieur Paul Busque, député provincial sortant, pour son soutien et sa précieuse collaboration dans la réalisation de nos projets municipaux tout au long de son mandat; nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses projets futurs.

MOTION DE FÉLICITATIONS : SAMUEL POULIN

123477-10-2018 Il est résolu unanimement de voter une motion de félicitations à monsieur Samuel Poulin pour son élection à titre de député de Beauce-Sud et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ces nouvelles fonctions.

LOT 6 274 742 – RUE DES ÉPINETTES

123478-10-2018

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal s'engage à prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur le lot 6 274 742 – rue des Épinettes au printemps 2019.

REMISE OFFICIELLE DU LIVRE DU 125^E ANNIVERSAIRE <u>DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-BENOIT-LABRE</u>

Monsieur Marc Cloutier, membre du comité du 125e anniversaire et de la Société Historique est fier de remettre une copie officielle du livre du 125e anniversaire de la municipalité à monsieur Eric Rouillard, maire. Ledit livre sera déposé aux archives de la Municipalité.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123479-10-2018

Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance à mardi le 9 octobre 2018 à 19 h 30. Il est 20 h 20.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH OUIRION, D. G. - SEC.-TRES.